

LES PROTESTANTS ÉVANGÉLIQUES ET LA LAÏCITÉ

Séminaire international
Faculté de droit/Université de Sherbrooke
4 mars 2020



Chaire de recherche
Droit, religion et laïcité

SoDRUS
CENTRE DE RECHERCHE
SOCIÉTÉ, DROIT ET RELIGIONS
DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

D S R
droit et sociétés religieuses

Argumentaire

L'organisation de ce séminaire, qui associe de façon a priori incongrue « Protestantismes évangéliques » et « Laïcités » découle de deux constats :

Premièrement, on observe depuis une quinzaine d'années dans de nombreuses sociétés occidentales une crispation des débats sur la laïcité autour d'enjeux relatifs à la visibilité du religieux dans la sphère publique. Tant dans les débats publics que dans la recherche universitaire, l'accent mis sur ce phénomène a eu tendance à réduire la notion de laïcité, masquant la pluralité et la diversité des aménagements du droit en vertu desquels elle prend pourtant forme dans la gouvernance de l'État. Tel est notamment le cas de plusieurs lois d'ordre éthique et bioéthique qui ont contribué à dissocier les normativités religieuses et les normativités civiles (Baubérot et Milot 2017 ; Feuillet-Liger et Portier 2012). Il en est de même de l'ouverture du mariage civil aux conjoints de même sexe qui participe d'une mise à distance de la norme religieuse dans la régulation juridique et politique de la vie en société (Blancarte 2012 ; Galand 2014 ; Gross et al. 2011 ; Leckey 2007 ; Tahon 2004 ; Théry 2011). Les enjeux de laïcité, c'est-à-dire de séparation progressive des religions et de l'État dans une volonté d'égalité de distribution de la liberté pour tous (Laborde 2017 ; Milot 2002, Maclure et Taylor 2010 ; Warner et al. 2010), sont donc plus nombreux que ne le laissent paraître les seuls débats sur les formes d'expression (visibles) du religieux en société.

Deuxièmement, on constate un tropisme – probablement exacerbé – du champ des études sur la laïcité portant sur les systèmes normatifs au détriment d'enquêtes empiriques et sociographiques sur les acteurs eux-mêmes (Koussens 2016). La laïcité est souvent d'abord étudiée dans des perspectives philosophiques (Calhoun, Juergensmeyer, et VanAntwerpen 2011; Kintzler 2007; Laborde 2008, 2017; Maclure et Taylor 2010), socio-historiques (Baubérot, Milot, et Portier 2014; Blancarte 2013 ; Bouchard 2012), ainsi qu'à partir de ses aménagements juridiques et politiques (Hennette-Vauchez et Valentin 2014; Koussens 2015; Portier 2016; Sullivan et al. 2015). Ponctuellement, les positionnements laïques des acteurs traditionnels religieux ont fait l'objet de recherches à partir d'enquêtes sociologiques (Azria 1991; Meunier 2011; Portier 2005), ou plus rarement anthropologiques (Asad 2003; Bowen 2011). Les travaux portant sur les groupes d'intérêt (milieux associatifs, communautaires, syndicats, etc.) sont par contre beaucoup plus rares, cela même si plusieurs commissions d'enquêtes nationales leur ont donné la parole (Lefebvre et Brodeur 2017), comme ce fut notamment le cas en France (Stasi 2003), au Québec (Bouchard et Taylor 2008) ou en Belgique (Foblets et Schreiber 2013). Très peu de travaux ont par ailleurs questionné les

multiples rôles et positionnements des acteurs protestants évangéliques, qui ont pourtant connu une croissance phénoménale au cours des cinquante dernières années, dans les processus de laïcisation en démocraties libérales. Comment les protestants évangéliques ont-ils accompagnés, ou se sont-ils opposés, aux avancées laïques?

Le séminaire vise ainsi à tester l'hypothèse du rôle paradoxal joué par les protestants évangéliques dans les processus de laïcisation des démocraties libérales, tantôt appuyant un processus formel de séparation des Églises et de l'État leur garantissant une plus grande égalité et une meilleure protection de leur liberté de conscience et de religion (Fath 2005 ; Perry 2009), tantôt s'opposant à la dissociation des normativités religieuses et civiles à la faveur d'un engagement militant visant à réinvestir la sphère politique (Bucumi 2018).

À partir d'une analyse de l'implication des groupes protestants évangéliques sur des enjeux de séparation des Églises et de l'État (séparation des normativités religieuses et civiles), ce séminaire international vise ainsi à : 1) mettre en lumière les multiples facettes de l'engagement militant religieux évangélique face aux transformations du droit ; 2) contribuer à une meilleure compréhension des enjeux contemporains de laïcité en s'attachant plus aux positionnements que vont avoir certains acteurs religieux au regard du droit qu'aux seuls aménagements juridiques.

L'organisation de ce séminaire s'inscrit dans la programmation scientifique de la Chaire de recherche Droit, Religion et Laïcité et du Centre de recherche Sociétés, Droit et religions de l'Université de Sherbrooke et conforte les collaborations engagées avec le Centre de recherche Droit et Sociétés religieuses de la Faculté Jean Monnet de l'Université Paris Saclay.

Colloque organisé par :

Guy Bucumi Faculté de droit, Université de Sherbrooke

David Koussens, Faculté de droit et Centre d'études du religieux contemporain,
Université de Sherbrooke

Coordination :

Thomas Windisch, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Programme

Mercredi 04 mars 2020
(Faculté de droit, Salle A9-162)

- 12h45** **Accueil**
- 13h** **Mot de bienvenue**
Pierre Noël, Département de management et de gestion des ressources humaines et Centre d'Études du Religieux Contemporain/Université de Sherbrooke
- 13h15** ***Introduction. Les protestants évangéliques, quels acteurs des laïcités dans les démocraties libérales ?***
David Koussens, Faculté de droit et Centre d'études du religieux contemporain/Université de Sherbrooke
- 13h30 à 15h30** **PANEL 1 – PROTESTANTISMES ÉVANGÉLIQUES ET LAÏCITÉ, UNE ALLIANCE OBJECTIVE ?**
Panel présidé par :
Claude Gélinas, Département de philosophie et d'éthique appliquée/Université de Sherbrooke
- Les minorités religieuses et les processus de laïcisation en France et en Europe***
Brigitte Basdevant-Gaudemet, Faculté Jean Monnet Droit, Économie, Gestion/Université Paris Saclay
- Comment les pasteurs protestants évangéliques comprennent « le zonage religieux » : entre nécessité pratique et régulation laïque de la place de la religion dans l'espace public***
Frédéric Dejean, Département de sciences des religions/Université du Québec à Montréal

Laïcité et justice en France, les enjeux d'une sécularisation

Boris Bernabé, Faculté Jean Monnet Droit, Économie,
Gestion/Université Paris Saclay

15h30-16h

Pause

16h à 18h

PANEL 2 – PROTESTANTISMES ÉVANGÉLIQUES ET LAÏCITÉ, UNE ALLIANCE IMPROBABLE ?

Panel présidé par :

Pierre Noël, Département de management et de gestion des ressources humaines et Centre d'Études du Religieux Contemporain/Université de Sherbrooke

Populisme et religion au XXI^e siècle : Évangéliques et protestants mexicains face à la laïcité

Roberto Blancarte, Centre d'Études Sociologiques/ El Colegio de México

Les évangéliques à la conquête d'une Afrique « laïque » : la mise en tension de la laïcité en Afrique centrale

Guy Bucumi, Faculté de droit/Université de Sherbrooke

Le « dominionisme » chrétien aux États-Unis : une théologie socio-politique à la conquête du pouvoir

André Gagné, Département d'études théologiques/Université Concordia

18h

Mot de clôture

Résumé des communications

Les minorités religieuses et les processus de laïcisation en France et en Europe

Brigitte Basdevant-Gaudemet, Faculté Jean Monnet Droit, Économie, Gestion /Université Paris Saclay

Nous tenterons de dégager quelques traits caractéristiques de la condition des minorités religieuses en Europe et notamment en France, tant au XIX^e siècle lorsque celles-ci sont essentiellement chrétiennes ou juives, qu'aux XX^e et XXI^e siècles où la place de l'Islam alimente tous les débats. Il conviendra de faire leur place aux religions « non reconnues » du XIX^e siècle, venant souvent de pays étrangers, ainsi qu'aux Églises évangéliques dont l'essor est toutefois moins spectaculaire en Europe que dans d'autres continents. Nous envisagerons les pays qui se disent laïques, mais aussi ceux qui n'ont pas fait de la laïcité un principe juridique fondateur du régime des cultes de leur droit national. La perte d'emprise sociale des religions que l'on constate à travers toute l'Europe s'accompagne, d'une façon apparemment paradoxale, d'une volonté de visibilité de certains groupes religieux ou, dans d'autres hypothèses, d'une tendance au repli communautaire et identitaire. Ces comportements interagissent avec les conceptions de la laïcité. Dans l'Union Européenne, chaque État demeure seul compétent pour déterminer le régime juridique auquel il entend soumettre les confessions religieuses. Dans ces cadres divers, on cherchera à préciser en quoi les minorités religieuses sont actrices des évolutions des pratiques religieuses, ou de la sécularisation, ou de la laïcité.

Laïcité et justice en France, les enjeux d'une sécularisation

Boris Bernabé, Faculté Jean Monnet Droit, Économie, Gestion/Université Paris Saclay

L'histoire de la justice en France et en Europe est le fruit d'une double sécularisation : de la religion romaine archaïque, du christianisme. Le vocabulaire judiciaire et procédural est le témoin de cette double sécularisation. Il n'en demeure pas moins que le procès, rituel judiciaire, continue d'être une « liturgie du juste ». Aujourd'hui, cette liturgie s'épanouit dans un État laïque. Cet apparent paradoxe – telle est l'hypothèse proposée – a contribué et contribue encore à développer la « laïcité à la française », une laïcité légale mais aussi judiciaire, d'une nature particulière.

Populisme et religion au XXI^e siècle : Évangéliques et protestants mexicains face à la laïcité

Roberto Blancarte, Centre d'Études Sociologiques/ El Colegio de México

Les protestants et les évangéliques n'ont connu la liberté de religion au Mexique qu'en 1859, au moment où les « Lois de Réforme » l'ont établi avec la séparation État-Eglise et d'autres mesures libérales. Depuis, les protestants, les évangéliques et d'autres minorités religieuses ont vécu et se sont développés sous la protection de l'État laïque. Mais le « retour » du religieux dans l'espace public, la croissance des minorités religieuses, et de leur présence et demandes politiques, a transformé leur conceptions et relations avec l'État et la République laïque au Mexique. Cette contribution vise à expliquer les raisons de ce changement, la complexité d'un monde protestant-évangélique pluriel et les possibles reconfiguration de leurs relations avec l'État laïque dans un avenir prochain.

Les évangéliques à la conquête d'une Afrique « laïque » : la mise en tension de la laïcité en Afrique centrale

Guy Bucumi, Faculté de droit/Université de Sherbrooke

La croissance des églises évangéliques en Afrique est l'un des phénomènes religieux les plus remarquables de la seconde moitié du XX^e siècle. Elles sont issues des mouvements de réveil américains des années 1960-1970. De fait, on observe une grande diversité d'implantation à l'échelle du continent africain : l'Afrique de l'Ouest, fortement islamisée est peu touchée, de même que le Maghreb. En Afrique centrale, la montée en puissance du mouvement évangélique est un phénomène inédit qui prend de l'ampleur mais qui est aussi symptomatique d'une rupture du régime de séparation du temporel et du spirituel voulue par le constituant africain depuis la démocratisation. Le succès du courant évangélique et sa proximité avec les pouvoirs politiques crée une situation nouvelle, récente, en mutation rapide et qui remet en question bien des situations politiques, institutionnelles, juridiques et sociales. L'essor de ce mouvement religieux et son omniprésence dans la sphère politique ne sont pas sans impact sur le principe de laïcité consacré par les constitutions africaines de l'ère démocratique au cours de la décennie 1990. En effet, ce courant religieux perturbe l'avancée du processus de laïcisation en le contestant et en le mettant en tension parfois. D'autre part, les engagements et mobilisations des églises évangéliques ainsi que leurs positionnements dans les débats laïques aujourd'hui, contribuent à (re)définir cette laïcité consacrée par le constituant d'Afrique centrale.

Comment les pasteurs protestants évangéliques comprennent « le zonage religieux » : entre nécessité pratique et régulation laïque de la place de la religion dans l'espace public

Frédéric Dejean, Département de sciences des religions/Université du Québec à Montréal

Le paysage religieux montréalais connaît de profondes mutations. Sur le plan spatial, deux caractéristiques principales se dégagent : l'installation de groupes religieux dans des locaux existants n'ayant pas au départ de vocation religieuse et la croissance des demandes de certificats d'occupation pour des activités religieuses dans les arrondissements péricentraux, ainsi que dans certaines municipalités de banlieue. Soucieux de mieux adapter leur cadre réglementaire à ces nouvelles réalités, plusieurs arrondissements ont procédé à des modifications de leur règlementation de zonage au cours des dernières années. Notre présentation sera l'occasion d'aborder ces expériences locales de régulation en prenant le point de vue de pasteurs d'Églises protestantes évangéliques. Nous montrerons que ces derniers ne limitent pas le « zonage religieux » au domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, mais l'inscrivent plus largement dans les rapports que les pouvoirs publics entretiennent avec les groupes religieux. Ce faisant, la place accordée aux lieux de culte dans l'espace urbain traduirait sur le plan géographique la place qui leur est accordée dans la société québécoise.

Le « dominionisme » chrétien aux États-Unis : une théologie socio-politique à la conquête du pouvoir

André Gagné, Département d'études théologiques/Université Concordia

L'élection de Donald J. Trump en 2016 résulte d'un long travail de tractations politiques de la droite chrétienne depuis les années 1980. Mais l'action politique des groupes issus du mouvement évangélique s'enracine dans une théologie du pouvoir appelée le « dominionisme ». Fondé d'abord sur la mouvance du reconstructionnisme chrétien, le « dominionisme » est une idéologie théocratique où les chrétiens sont appelés par Dieu à exercer une domination sur tous les aspects de la société, en prenant le contrôle de ses institutions politiques et culturelles. Depuis 2001, cette visée politique s'est davantage étendue du côté des groupes néo-pentecôtistes au moyen de la stratégie des « sept montagnes de la culture », où les croyants sont invités à envahir, influencer et transformer l'éducation, la politique, la famille, l'économie, les arts, les médias et le monde religieux. Dans cette présentation, nous retracerons l'histoire de cette théologie socio-politique et décrypterons ses caractéristiques, ainsi que les efforts entrepris pour sa mise en œuvre aux États-Unis.

Biographie des conférenciers

Brigitte Basdevant-Gaudemet est professeure émérite de l'Université Paris Saclay en histoire du droit. Elle a fondé, dans cette université, le centre *Droit et Sociétés religieuses*, qu'elle a dirigé de nombreuses années. Ses recherches portent sur l'histoire du droit canonique (histoire du gouvernement de l'Église et des structures d'autorité, histoire des sources, histoire du mariage...), l'histoire du droit public et l'histoire de l'administration, notamment en France et les relations entre les religions et les États, en France et en Europe. Outre ses articles, elle a publié une dizaine d'ouvrages, dont notamment : *Le jeu concordataire*, portant sur la jurisprudence du Conseil d'État en matière religieuse au XIX^e siècle, *Une Introduction historique au droit*, ou encore une *Histoire du droit canonique et des institutions de l'Église latine, XV^e-XX^e siècle*.

Boris Bernabé est professeur d'histoire du droit à l'Université Paris Saclay et doyen de la Faculté Jean Monnet de l'Université Paris Saclay. Ses recherches portent sur la procédure civile, l'histoire du droit romano-canonique et l'histoire des idées politiques. Il a publié plusieurs articles et ouvrages, dont *La récusation du juge : Etude médiévale, moderne et contemporaine*. Le professeur Boris Bernabé est également membre permanent du centre de recherche « Droit et Sociétés Religieuses-DSR » de l'Université Paris Saclay.

Roberto Blancarte est professeur du Centre d'Études Sociologiques du « Colegio de México ». Spécialiste en sociologie de religions, laïcité, secularisation et relations Église-État. Diplômé en Relations Internationales par El Colegio de México (1981). Masters (DEA) en Histoire et Civilisations (1983) et Doctorat (1988) par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, à Paris, France. De 1989 à 1995, il a été chercheur du Colegio Mexiquense. De Mars 1995 à Janvier 1998, il a été Conseiller à L'Ambassade du Mexique au Saint Siege. De Février 1998 au 15 Juin, 1999, chef du cabinet de la Sous-Secrétaire des Affaires Religieuses du Ministre de l'Intérieur jusqu'à son incorporation au Centro de Estudios Sociológicos du Colegio de México. Il est l'auteur de plusieurs livres, dont : *Historia de la Iglesia católica en México* (1992) publié pour le Fondo de Cultura Económica, *Afganistán: La revolución islámica frente al mundo occidental* (El Colegio de México, 2001), *El sucesor de Juan Pablo II; escenarios y candidatos del próximo cónclave* (Grijalbo, 2002), *Entre la fe y el poder, religión y política en México* (Random House-Mondadori, 2004), *Sexo, religión y democracia* (Planeta editorial, 2008). Plus récemment, il a publié *Para entender el Estado laico* (México: Nostra Ediciones, 2009), *Laicidad en México* (UNAM). Il est auteur de nombreux articles dans des revues scientifiques comme *Social Compass* (Angleterre), *Journal of Church and State* (Etats-Unis d'Amérique), *Problèmes d'Amérique latine* (France), *Religioni e società* (Italie), *International Sociology* (Etats-Unis d'Amérique), *Archives de Sciences Sociales des Religions* (France), etc. Il a été directeur de publication pour *Messico Oggi*, *Asuntos Religiosos et Religiones y sociedad*. Il a été collaborateur en différents journaux

nationaux Actuellement il écrit chaque semaine pour le journaux mexicains *Milenio Diario* et *Noroeste*.

Guy Bucumi est chercheur post-doctoral à la chaire de recherche Droit, Religion et Laïcité de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Il est également, depuis le trimestre d'Hiver 2019, chargé de cours dans cette même faculté. Il détient un doctorat en droit et un Master en Droit de l'Université Paris Sud XI, ainsi qu'une maîtrise en sciences juridiques de l'Université Nationale du Bénin. Sa thèse de doctorat, soutenue en 2018, portait sur « Les fondements des laïcités en Afrique centrale à l'épreuve du protestantisme évangélique ». Ses travaux de recherche portent essentiellement sur les laïcités africaines, la liberté religieuse, les relations religions-États et les droits africains.

Frédéric Dejean est professeur au département de sciences des religions à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Formé en géographie et en études urbaines, son domaine de recherche concerne notamment les expressions du Protestantisme évangélique en contexte urbain, l'encadrement urbanistique des lieux de culte (« zonage religieux »), ainsi que le rôle des groupes religieux dans l'intégration des personnes immigrantes.

André Gagné est professeur agrégé au département d'études théologiques de l'université Concordia à Montréal, chercheur au Centre d'études sur l'apprentissage et la performance (CEAP) et co-chercheur au Centre d'expertise et de formation sur les intégrismes religieux, les idéologies politiques et la radicalisation (CEFIR). Le professeur Gagné se spécialise sur les questions entourant la droite chrétienne, le dominionisme charismatique, le fondamentalisme, et la réception de la Bible en monde contemporain.